
SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE
RECRUTEMENT DE L'ETAT

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

Ouagadougou le, 22 JUIL 2022

N° 22-00367 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Le public burkinabè est informé de l'ouverture, d'un concours direct pour le recrutement de six cents (600) élèves Professeurs certifiés des collèges d'enseignement général et technique option Education physique et sportive, à former à l'Ecole Normale Supérieure (ENS), au profit des Ministères et Institutions, dans le centre unique de Ouagadougou, session de 2022.

A-CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ce concours, les personnes des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, âgées de dix-huit (18) ans au moins et de trente-sept (37) ans au plus au 31 décembre 2022, titulaires du **Baccalauréat série D ou C** ou de tout autre diplôme reconnu équivalent à la date de clôture des inscriptions à ce concours et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi postulé.

Les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi sont :

- avoir une acuité visuelle normale ou après correction s'il y a lieu ;
- n'être atteint ni de surdit , ni de b gaiement.

Les personnes d j  int gr es dans la fonction publique ne sont pas autoris es   prendre part   ce concours.

Les personnes admises   un concours, ayant subi l'enr lement biom trique pour l'int gration   la fonction publique ou d j  en formation dans une  cole de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autoris es   prendre part   ce concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose   des sanctions conform ment aux textes en vigueur.

B-COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature sont re us exclusivement sur la plateforme e-concours d'inscription en ligne sur le site www.econcours.gov.bf du 23 juillet 2022   00h 00mn au 1^{er} ao t 2022   23h 59mn.

Les candidats seront d clar s admissibles par ordre de m rite et leur admission ne sera d finitive qu'apr s la validation de leurs dossiers, dans la limite du nombre de postes   pourvoir.

Les candidats admissibles ont dix (10) jours ouvrables, à compter de la date de publication du résultat d'admissibilité, pour déposer leurs dossiers à la **Direction Générale des Examens et Concours (DGEC)**.

Les dossiers de candidature doivent comporter les pièces suivantes :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, adressée à Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale, datée et signée par le candidat et donnant son adresse exacte y compris un numéro de téléphone et le centre de composition ;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une photocopie légalisée du diplôme requis ou de son attestation ;
- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) en cours de validité ;
- un certificat de visite et de contre-visite revêtu d'un timbre fiscal de 300 francs CFA et datant de moins de trois (03) mois, attestant que le candidat a une acuité visuelle normale ou après correction et n'est atteint ni de surdité ni de bégaiement.

Tout dossier incomplet ou non conforme n'est pas accepté.

Toutefois, l'admission n'est définitive qu'après un contrôle approfondi.

En cas d'admission, le candidat sera invité à fournir des pièces complémentaires.

C-ADMINISTRATION DES EPREUVES

Le concours comporte des épreuves écrites et des épreuves sportives :

Epreuves écrites d'admissibilité.

Les épreuves écrites se déroulent selon les horaires ci-après :

- 07h30 à 10h30 : biologiecoef : 3
- 11h30 à 13h30 : culture généralecoef : 2

Les épreuves écrites sont notées de 0 à 20 et toute note inférieure à 07/20 est éliminatoire.

NB : Le nombre des candidats admissibles est fixé à **neuf cents (900)**.

Epreuves sportives

Les épreuves physiques et sportives (coef : 02) portent sur :

- une course de vitesse de 100 m pour les candidats des deux sexes
- une course d'endurance de 1000 m pour les hommes et de 800 m pour les femmes ;
- un saut ou un lancer au choix pour les deux sexes ;
- une gymnastique au sol.

Une moyenne au moins égale à 12/20 est exigée aux épreuves physiques et sportives.

La moyenne d'admission est constituée de la moyenne des notes des épreuves écrites et des épreuves sportives.

L'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ayant servi à l'inscription.

Les candidats sont informés que les déclarations de perte de CNIB ne sont pas acceptées.

La durée de la formation est de **quarante-huit (48) mois**.

Tout candidat admis qui ne se serait pas présenté à l'école de formation quinze (15) jours après la date de la rentrée sera déclaré défaillant et remplacé par un candidat de la liste d'attente, suivant le classement par ordre de mérite.

Les candidats admis subissent une formation à l'issue de laquelle ils sont intégrés dans la Fonction Publique en qualité de fonctionnaire.

L'appel des candidats est fixé à **06h 30mn** le jour de l'administration des épreuves.

Les date et lieux du déroulement des épreuves seront précisés ultérieurement.

Pour le Ministre et par délégation,
Le Secrétaire Général



Hamidou SAWADOGO
Chevalier de l'Ordre National